

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL DU 23.10.08 LA CHAPELLE CRAONNAISE

VOTE DES PRIMES DE FIN D'ANNEE

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de verser une prime de fin d'année aux agents communaux sur la base proposée par le comité technique paritaire à savoir 873€ net pour un temps plein et donc proportionnelle au temps de travail hebdomadaire pour les agents à temps incomplet

VOTE INDEMNITES DIVERSES

Après délibération, le Conseil municipal,
DECIDE d'attribuer les indemnités suivantes pour l'année 2008
Indemnité régie pêche 110.00€
Indemnité pour ouvrir et fermer l'église tous les jours 130.00€

MARCHE ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (Procédure adaptée)

Monsieur le Maire présente le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage proposé par la DDE Unité Territoriale Sud Mayenne concernant l'extension d'urbanisation du lotissement des Acacias
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage présenté
Autorise Monsieur le Maire à signer ce marché à procédure adapté
pour un montant HT de 995.00 €

COMMEMORATION ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE

Après délibération, le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 75€ à l'association AFN de La Chapelle Craonnaise pour l'organisation de la commémoration

MAISON DES REMISES

Le portail étant très vétuste, le conseil décide de le changer et accepte le devis établi pour un portail en PVC à savoir :1490.10HT

EXTENSION LOTISSEMENT DES ACACIAS

Le conseil décide de fixer le prix du M2 à 20.00€ HT+ les frais de bornage et de raccordement au réseau d'eau potable et eaux usées .

QUESTIONS DIVERSES

Passage d'un épicier (Viveco de Laigné) à partir du mois de novembre

Rencontre du Président et des vices présidents de la communauté de communes de Cossé le Vivien le 4 décembre à 20h30 .D'autre part un conseil communautaire a lieu à La Chapelle le 17 décembre 2008, tous les conseillers sont invités.

Pose du Panneau indiquant la voie verte en face du numéro 1 rue des Loisirs

Emploi d'adjoint technique 1 ère classe

Un agent ayant réussi l'examen d'adjoint technique 1 ère classe, le conseil décide de créer cet emploi et de supprimer l'emploi d'adjoint technique 2 ème classe 15 heures semaine